

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2016

17 heures 30

Etaient présents :

Dominique CERVONI, Antoine CERVONI, Michel TOMEI, Jean Antoine CIOSI, Marie-Christine VIALE, Nicole STRENNA, Danielle VINCENT, Jean-Pierre TOMEI, Jules PAVERANI, Jean-Michel FANTOZZI, Pascale LUCIANI, Louis-Jean OLIVIER.

Procurations :

François TOMASI à Jean Antoine CIOSI,
Patricia CALISTI à Jean-Michel FANTOZZI.

Ordre du jour de la séance :

- 1- Vote du Compte Administratif M14 – Commune 2015
- 2- Approbation du Compte de Gestion M14 – Commune 2015
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M14 Commune - 2015
- 4- Vote du Compte Administratif M49 – Eau et assainissement 2015
- 5- Approbation du Compte de Gestion M49 – Eau et assainissement 2015
- 6- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M49 – Eau et assainissement 2015
- 7- Vote du Compte Administratif M4 – Port 2015
- 8- Approbation du Compte de Gestion M4 – Port 2015
- 9- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M4 Port - 2015
- 10- Orientations budgétaires 2016
- 11- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux
- 12- Informations diverses

Jean Antoine CIOSI a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2016/03/0001 : vote du Compte Administratif M14 – Commune 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Christine VIALE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr Dominique CERVONI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 685 741,60	G 919 060.32
	Section d'investissement	B 295 314.77	H 680 417.66
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 276 451.10 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 550 269.68 (si déficit)	J 1 179.26 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 531 326.05 = A+B+C+D	1 877 108.34 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	60 459.93	L	98 106.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F	60 459.93	= K+L	98 106.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	685 741.60	= G+I+K	1 195 511.42
	Section d'investissement	= B+D+F	906 044.38	= H+J+L	779 702.92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 591 785.98	= G+H+I+J+K+L	1 975 214.34

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération 2016/03/0002 : approbation du Compte de Gestion 2015 – budget M 14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Dominique CERVONI ;

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'année 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur Dominique CERVONI, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part ;

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

✚ Délibération 2016/03/0003 : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M14 – Commune 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique CERVONI, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 509 769.82 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	233 318.72 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	276 451.10 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	509 769.82 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-163 987.53 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	37 646.07 €
Besoin de financement F	=D+E -126 341.46 €
AFFECTATION = C	=G+H 509 769.82 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	126 341.46 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	383 428.36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

✚ Délibération 2016/03/0004 : vote du Compte Administratif M49 – Eau et assainissement 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Christine VIALE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr Dominique CERVONI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 142 507,05	G 183 513,30	G-A 41 006,25
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 23 430,87	H 84 573,85	H-B 61 142,98

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 193 629,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 14 026,19 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 179 964,11	Q= G+H+I+J 461 716,32	=Q-P 281 752,21

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 70 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 70 000,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 142 507,05	= G+I+K 377 142,47	234 635,42
	Section d'investissement	= B+D+F 107 457,06	= H+J+L 84 573,85	-22 883,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 249 964,11	= G+H+I+J+K+L 461 716,32	211 752,21

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération 2016/03/0005 : approbation du Compte de Gestion 2015 – Budget M 49

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Dominique CERVONI ;

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'année 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur Dominique CERVONI, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part ;

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération 2016/03/0006 : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M49 – Eau et assainissement 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique CERVONI, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 234 635.42 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	41 006.25 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	193 629.17 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	234 635.42 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	47 116.79 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-70 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-22 883.21 €
AFFECTATION (2) = d.	234 635.42 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	22 883.21 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	211 752.21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

 **Délibération 2016/03/0007 : vote du Compte Administratif M4 – Port 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Christine VIALE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr Dominique CERVONI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 50 622,39	G 62 995,76	G-A 12 373,37
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 4 757,24	H 6 264,02	H-B 1 506,78
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 30 184,49 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 1 651,20 (si excédent)	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	55 379,63 P= A+B+C+D	101 095,47 Q= G+H+I+J	45 715,84 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	0,00 = E+F	0,00 = K+L

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	50 622,39 = A+C+E	93 180,25 = G+I+K	42 557,86
	Section d'investissement	4 757,24 = B+D+F	7 915,22 = H+J+L	3 157,98
	TOTAL CUMULE	55 379,63 = A+B+C+D+E+F	101 095,47 = G+H+I+J+K+L	45 715,84

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération 2016/03/0008 : vote du Compte de Gestion 2015 – Budget M4

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Dominique CERVONI ;

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'année 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur Dominique CERVONI, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part ;

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

✚ Délibération 2016/03/0009 : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M4 – Port 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique CERVONI, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 42 557.86 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 373.37 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	30 184.49 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	42 557.86 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	3 157.98 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	42 557.86 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	42 557.86 €
DEFICIT REPORTE D.002 (3)	

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

✚ Orientations budgétaires 2016

Celles-ci s'inscrivent forcément dans la continuité du précédent exercice :
Nous rappelons ces orientations :

Concernant le budget général :

1/ l'action municipale dans le fonctionnement du village :

- Afin de poursuivre le programme engagé l'an passé et réalisé, nous sommes dans l'attente de plusieurs évaluations au titre d'aménagements dans les différents hameaux.

- L'école : la construction d'un local à vocation de crèche répond désormais à une attente. Un tel projet permettrait d'adapter notre école primaire aux besoins de la société moderne. Il convient donc d'engager une procédure de marché afin de retenir un maître d'œuvre.
- L'éclairage public : en relation avec le Syndicat d'Electrification, un projet de renouvellement des points lumineux est à prévoir avec une participation financière communale. Des extensions de réseaux sont également à envisager.
- Le soutien aux associations.
- L'aide aux manifestations culturelles.

2/ l'action au titre du patrimoine :

La restauration de l'Eglise St Pierre et du clocher sont des objectifs que nous avons définis l'an passé. Les conditions administratives sont désormais réunies en vue de choisir un maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure de marché.

3/ dans le cadre du nouveau P.L.U. dont les études ont désormais commencé, nous aurons à préciser les projets des équipements collectifs à réaliser : voirie, eau, assainissement, acquisitions foncières pour les emprises publiques.

Les moyens de ces opérations découleront des plans de financement mobilisant la dotation quinquennale d'un montant de 300 000 € depuis l'an passé et le nouveau contrat d'aménagement auprès du Conseil Départemental à hauteur de 190 000 € sur les deux années à venir, la part communale s'ajoutant à hauteur de 20% à prélever sur les excédents budgétaires reportés.

4/ pas de modification apportée au taux d'imposition pour l'année 2016.

Concernant le budget de l'eau et de l'assainissement :

1/ le projet d'assainissement :

Nous disposons actuellement des arrêtés de subvention de l'Agence de l'eau et de la CTC à hauteur de 76%. Nous attendons une dernière subvention du Conseil Départemental qui devrait intervenir courant avril. La procédure de marché en vue de la mise en opération du projet sera engagée en fin de second trimestre 2016.

2/ il convient encore de noter la démarche en cours qui devra être conduite jusqu'à son terme au sujet de l'installation des **compteurs d'eau** qui faisaient encore défaut.

3/ il s'agira enfin de relancer le projet relatif à la **protection des périmètres des captages**, ainsi que la 1ere tranche relative au schéma directeur du réseau d'eau potable.

Délibération 2016/03/0010 : indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour le versement, au comptable public de l'Etat chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité de conseil.

Il informe également l'assemblée que Mme Agnes TESSAL, receveur municipal, accepte de fournir à la commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 susvisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- de prendre acte de l'acceptation de Mme Agnes TESSAL, receveur municipal, d'assurer les prestations de conseil et d'assistance définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 susvisé,
- de lui accorder l'indemnité de conseil,

- que l'indemnité de conseil sera calculée selon le tarif défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 183 et sera acquise pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

 Informations diverses